

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2015)
Heft: 309-310

Artikel: Le Congrès de Vienne (1814-1815) : la création d'une Suisse nouvelle
Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HISTOIRE

Le Congrès de Vienne (1814-1815) :

La création d'une Suisse nouvelle

par Alain-Jacques Czouz-Tornare



Musée national suisse.

Sceau de la Diète fédérale, acier, 1815.

S'il est de bon ton d'accabler outrageusement les années dites « noires » du tournant du XIX^e siècle et de stigmatiser les années de domination napoléonienne pourtant fondatrices de la Suisse moderne, les années 1814-1815 ont été exhibées *a contrario* de manière délicatement positive. Et pourtant, « presque tout fut mesquin, et la Confédération, disloquée, souffreteuse, ne sut ni se souvenir de son origine, ni se faire un avenir », nous rappelle le grand historien contemporain Charles Monnard¹. « La Confédération n'était donc plus, selon le mot de l'ambassadeur d'Autriche, qu'une masse confuse de cantons, sans aucun lien politique ; prêts à se jeter les uns sur les autres du jour au lendemain » complète Gagliardi², lequel historien nous rappelle que Schwyz, Nidwald et Appenzell Rhodes-Intérieures projetaient même le retour à la situation de 1315 !³ Et Georges Andrey de constater : « La Suisse réconciliée des années 1803 à 1813 s'abandonne une nouvelle fois à ses vieux démons (...) »⁴ et se retrouve au bord de la guerre civile, divisée entre factions réactionnaires et forces nouvelles. La longue Diète (avril 1814-août 1815) est en proie à de terribles

tensions internes et aux pressions des puissances européennes.

Fort heureusement, lors de la campagne de France en 1814, les Suisses ne sont pas obligés de prendre une part active aux opérations des Alliés. Un empereur peut en cacher un autre. Comme le relate Jean-René Suratteau : Au début de 1814, Napoléon donna l'ordre de laisser Frédéric-César de La Harpe rejoindre son ancien élève « le tsar à Langres dans l'espoir d'obtenir un traitement moins rigoureux. Prussiens et Autrichiens virent ces retrouvailles d'un mauvais œil. Metternich craignait qu'Alexandre voulût faire élire une Assemblée nationale française présidée par La Harpe ! »⁵ Ce sont en revanche la Suisse en général et le canton de Vaud en particulier qui bénéficièrent de la protection de La Harpe. Le 2 mars, les souverains alliés reconnaissent les 19 cantons. Pour le canton de Berne, l'heure est venue de renoncer à son grenier argovien et à son cellier vaudois. Talleyrand déplore l'influence exercée par l'empereur de Russie : « sa main protégeant partout ce qui tient à des libertés mal conçues ou mal exercées est assez puissante pour empêcher de suivre les principes qui ramèneraient une véritable restauration »⁶. Les nouveaux cantons créés en 1803, à commencer par Vaud et Argovie, sont menacés de rétrogradation dans la catégorie restaurée de sujets. Les dix ans de la Médiation (1803-1813/14) avaient permis de démontrer la viabilité des nouveaux cantons. Les Alliés, que les Suisses, pires ennemis d'eux-mêmes, doivent solliciter pour trancher dans le vif, se retrouvent dans le rôle de médiateurs car la seule république dans l'Europe des monarchies est l'une des pièces maîtresses de la reconstruction de l'Europe postnapoléonienne, contrairement à Venise que personne ne songe à laisser s'administrer elle-même. Le 20 mars 1814, Berne déclare officiellement à la Diète de Lucerne renoncer au canton de Vaud. Comme le rappelle en 1824

un mémoire du ministère des affaires étrangères, en 1814, les « Puissances ne rétablirent ni les souverains légitimes ni leur territoire légitime (...) Les 19 cantons furent conservés avec leurs gouvernements, dans leur étendue prescrite par Buonaparte et cela, quoique son acte de Médiation fut aboli ». C'était toujours cela de gagné pour la pérennisation de la Confédération.

« Non sans effort, les diplomates européens réussissent à convaincre tous les cantons à se réunir au sein de la seule et unique Diète de Zurich »⁷. La longue Diète accoucha dans la douleur du Pacte fédéral du 12 septembre 1814 entre 19 cantons puis de celui du 7 août 1815 entre les 22. Il s'agit en l'occurrence d'une alliance d'États souverains qui choisissent eux-mêmes leur régime politique. On dirait l'Union européenne d'aujourd'hui mais en moins uni ! La Restauration de 1814-1815 allait rendre aux cantons une indépendance comparable à celle qui prévalait avant 1798 sans parvenir à annihiler l'œuvre territoriale réalisée précédemment : nul ne parvint, malgré les efforts et une conjoncture apparemment favorable, à indiquer la sortie à ces cantons issus de la Médiation de Napoléon Bonaparte et entrés par la grande porte dans la Confédération suisse en 1803. Trois anciens territoires alliés sont accueillis à titre de cantons à part entière : Genève, Neuchâtel et Valais. Pour complaire au canton de Berne, en désespoir de cause, l'Europe lui donnera l'ancien Évêché de Bâle à titre de compensation, cadeau empoisonné qui continue à faire problème au sein d'une Confédération faite d'équilibres subtils. Par contre, faute d'entente entre les Suisses, y compris à Vienne, ceux-ci perdent définitivement la Valteline et laissent échapper une occasion unique d'intégrer Campione, Constance et les enclaves badoises près de Schaffhouse mais surtout, de créer un canton avec la Savoie du Nord ce qui, finalement, aurait permis l'éclosion d'une Suisse plurilingue beaucoup mieux équilibrée et crédible. ▶



Musée des Suisses dans le monde, château de Penthes.

Jean Godefroy, *Vue d'une séance plénière du Congrès de Vienne en 1815*, d'après le dessin de Jean-Baptiste Isabey, gravure sur cuivre, 1819.

Le Congrès de Vienne du point de vue suisse

▶ Avant la conclusion du Congrès de Vienne, le sort de la Suisse restait en suspens et la pseudo neutralité bienveillante de la Suisse à l'égard de l'empereur, issue de l'Acte de Médiation, avait indisposé plus d'un pays coalisé. On avait été jusqu'à envisager de réunir la Confédération à l'Allemagne ou de placer un prince anglais – le duc de Kent – à la tête du pays. Inutile de chercher à diviser les Suisses, pour régner sur eux ; ils s'en chargent fort bien eux-mêmes. Comme le remarque François Walter : « Faible et pusillanime, la Diète suisse n'est par ailleurs pas vraiment apte à définir une politique territoriale, d'autant que chacun des cantons se méfie d'agrandissements au bénéfice des autres ! »⁸ « Lors de ces négociations décisives pour l'avenir du continent, la Confédération brille par son absentéisme diplomatique, alors que la multiplication des chargés de mission envoyés par les cantons accroît le sentiment d'indécision par l'expression d'intérêts contradictoires. La Diète, qui s'est empressée d'envoyer une délégation à Paris pour féliciter Louis XVIII de son accession au trône, n'entreprend qu'une seule démarche officielle à Vienne : demander le démantèlement de la forteresse de

Huningue, une menace permanente pour la sécurité du pays ; celle-ci sera effectivement rasée en 1815. »⁹ En plus de la délégation officielle formée par l'ancien Landamann zurichois Reinhard (1755-1835), premier député nommé par la Diète, le Fribourgeois Jean de Montenach (1766-1842) et le Bâlois Johannes-Heinrich Wieland (1758-1838), plus de vingt délégués suisses, d'accord sur rien, représentèrent la Confédération, des cantons et même des intérêts particuliers au Congrès de Vienne, dont le célèbre Charles Pictet de Rochemont (1755-1824). Délégué de second rang, il est pourtant celui à qui l'on doit le plus. Œuvrant d'abord au rattachement dans les meilleures conditions possibles de la République de Genève à la Suisse, il est « présent aux deux congrès de Paris et à celui de Vienne (1814-1815), ainsi qu'à Turin (1816). Pictet de Rochemont obtient la cession des communes savoyardes nécessaires au désenclavement des territoires genevois sur la rive gauche du lac Léman, et celle des communes françaises sur la rive droite, ainsi que l'établissement d'une zone franche incluant tout le Pays de Gex. Il obtient en outre la reconnaissance internationale de la neutralité perpétuelle et de l'inviolabilité de la Suisse (20 novembre 1815) »¹⁰. Toutefois, il ne faut pas exagérer son influence effective. Les

députés européens écoutent poliment et patiemment les Suisses et prennent leurs décisions entre eux. Les discussions relatives à la Suisse avaient traîné en longueur, et ce n'est que le 7 mars 1815, dans une lettre au roi lui annonçant le débarquement de Napoléon, que Talleyrand peut enfin l'informer que l'« on est d'accord sur les affaires de la Suisse ». La déclaration des grandes puissances de mars 1815 stipule expressément que la neutralité perpétuelle de la Suisse est dans l'intérêt général des États européens. C'est la fin de l'hégémonie française et Talleyrand ne peut qu'en prendre acte.

Lors des Cent-Jours, la Suisse refuse de reconnaître Napoléon. Le 3 mai, la Diète, cédant à la pression des diplomates et des militaires alliés, accepte de négocier une alliance qui est signée le 20 mai¹¹ et ratifiée par les cantons le 12 juin 1815, six jours avant Waterloo. La Confédération « s'engagea à une action limitée aux côtés des grandes puissances dans la guerre que celles-ci faisaient à Napoléon », en accordant à la Déclaration des Puissances qui mettait Napoléon au ban de l'Europe¹². À la fin des Cent-Jours, les relations se tendent entre ce qu'il reste de la France napoléonienne et les XIX Cantons qui ont accepté le passage d'importantes forces autrichiennes. Début juillet, afin de complaire aux puissances alliées, des Suisses particulièrement remontés contre la France napoléonienne se lancent à l'assaut de la Grande Nation vaincue, sous la forme d'une bien tardive et pitoyable incursion militaire outre-Jura, du côté de la Franche-Comté. La Suisse envahissant un autre pays ; du jamais vu depuis 1515 ! L'opération de Franche-Comté, « cette expédition de flibustiers » aux dires de Fleury¹³, « ce fut l'opérette après le drame », selon Guillon¹⁴. Il n'y aura aucun grand fait d'armes dont on pourra se targuer, « l'ennemi » étant à terre : « Les troupes progressent mollement par très mauvais temps jusque dans la région du Valdahon, d'Ornans et de Salins sans recevoir un coup de fusil, mais dans la crainte constante d'embuscades d'irréguliers français »¹⁵. Louis XVIII regagna les Tuileries le 9 juillet 1815. Le 12 octobre suivant, en présence des délégués du gouvernement vaudois, 1 933

soldats suisses loyalistes issus des 4 bataillons retirés du service de France, reçurent en grande pompe à Yverdon la médaille de la fidélité helvétique¹⁶, décrétée par la Diète le 28 avril 1815. Cette décoration consistait en une médaille d'argent suspendue à un ruban rouge et blanc. D'un côté se trouvait gravé l'écusson fédéral avec ces mots : *Schweizerische Eidgenossenschaft – 1815* ; de l'autre, la devise *Treue und Ehre*, entourée d'une couronne de lauriers. À l'opposé, les Suisses qui avaient suivi Napoléon sous la conduite de Stoffel jusqu'à Waterloo furent flétris de cruelle manière. Malheur aux vaincus !¹⁷

La Suisse a bien failli disparaître à nouveau en 1814-1815, quand les puissances coalisées s'ingèrent ouvertement dans les affaires helvétiques. Un empereur en remplace un autre. Alexandre I^{er} se substitue à Napoléon comme protecteur de la Suisse. C'est l'Europe tout entière et non plus seulement l'Empire français qui devient le Médiateur de la Suisse. Ce que Napoléon avait esquissé pour la Suisse, ses ennemis le finalisèrent, préservant même plusieurs aspects de son Acte de Médiation comme la recomposition intérieure de la Confédération quand ils ne le renforcèrent pas au niveau du plurilinguisme. Le Traité de Paris garantit enfin à la Suisse sa neutralité. L'attitude de la Suisse influença favorablement le Congrès de Vienne à son égard et les envoyés confédérés reçurent de nombreuses louanges à ce sujet¹⁸. Les puissances européennes signataires de l'acte final du Congrès de Vienne reconnaissent, le 20 novembre 1815, « que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière ». À l'aube du temps des nationalismes, les Européens qui les voyaient poindre prenaient cette précaution historique qui se révéla de plus en plus utile lors des grands conflits du siècle suivant. La neutralité de la Suisse repose toujours sur les décisions historiques du Congrès de Vienne. ■

Chronique « Ces Suisses qui ont créé la France » n° 54 – En partenariat avec les Archives de la Ville de Fribourg/CH



François Gérard : l'empereur Alexandre I^{er} vers 1815, huile sur toile, 1838, Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, legs du général Frédéric-César de La Harpe.

Vous trouverez sur notre site le texte intégral de la « Déclaration des Puissances portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire ».

¹ Charles Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XVIII, p. 258.

² Ernest Gagliardi, *Histoire de la Suisse*, trad. Auguste Reymond, Lausanne 1925, p. 94.

³ Gagliardi, pp. 91 et 95.

⁴ Georges Andrey, *Histoire de la Suisse pour les Nuls*, Paris, First-éditions, 2007, p. 268.

⁵ J.-R. Suratteau, article La Harpe Frédéric-César in Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, PUF, Paris, 1989, p. 629.

⁶ *Mémoires de Talleyrand*, édition Broglie, 1891, tome III, p. 17. Vienne, le 19 janvier 1815.

⁷ Georges Andrey, *Histoire de la Suisse pour les Nuls*, p. 269.

⁸ François Walter, *Histoire de la Suisse. Tome 3, Le temps des révolutions (1750-1830)*, Éditions Alphil, Collection Focus 3, 2010, p. 109.

⁹ François Walter, *Histoire de la Suisse. Tome 3, Le temps des révolutions (1750-1830)*, Éditions Alphil, Collection Focus 3, 2010, pp. 109-110.

¹⁰ Voir notice de Barbara Roth dans le DHS. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F20517.php>

¹¹ Biaudet Jean-Charles, « La convention du 20 mai 1815, Henri Monod et Genève », Genève, 1961, 19 p. (Tiré à part de « Mélanges offerts à M. Paul.-E. Martin », pp. 287-305). Cf. ACV, PP 90/683.

¹² Wilhelm Oechsli, La formation de l'unité politique suisse au XIX^e siècle, in : *Histoire militaire de la Suisse*, 10^e cahier, Berne 1917, p. 13.

¹³ Fleury, *Francs-Comtois et Suisses*, Besançon 1865, p. 147.

¹⁴ Guillon, *Napoléon et la Suisse*, chap. IX, p. 313.

¹⁵ Denis Borel, « Troupes neuchâteloises... », p. 494.

¹⁶ Voir à ce sujet l'ouvrage du Dr. Albert Maag, *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten vom Rückzug aus Russland bis zum zweiten Pariserfrieden 1813-1815*, p. 360-370 et annexe p. 422-436. Cf. Taf. III.

¹⁷ Voir notre article : « Les Suisses accompagnent la chute de Napoléon » in *Suisse/Swiss Magazine*, n° 223/224, mars-avril 2008, pp. 10-12 et 21.

¹⁸ C. von Muralt, *Hans von Reinhard, Bürgermeister des eidgenössischen Standes Zürich und Landamann der Schweiz*, Zürich 1939, S. 338.

À voir :
Exposition au château de Prangins :
« La Suisse redessinée. De Napoléon au Congrès de Vienne », voir page 32.